

Infos SettleNext

Conseil opérationnel pour institutions financières



Avril 2006

13 rue Fort-Barreau
1201 Genève
tél: +41 22 733 64 54
info@settlenext.com
www.settlenext.com

Le thème d'aujourd'hui: préserver le patrimoine informatique

Les logiciels, leurs données, ainsi que l'expérience des collaborateurs dans leur utilisation, forment un **patrimoine** pour une entreprise.

Dans cette édition, nous abordons la question de l'**impact** des « **pertes de connaissances** » sur ce patrimoine et de **comment** le préserver et de le faire fructifier.

Le Projet de documentation et formation : un enjeu stratégique ?

La situation se répète de plus en plus souvent : dans la banque X, maintenant que les compétences sur l'application financière Y ont été perdues (suite à des départs de collaborateurs ou à des réductions de personnel), il n'y a plus d'autre choix que d'en acheter une nouvelle. Le constat est douloureux, car il s'agit d'un investissement d'un demi million de francs pour une nouvelle licence, auxquels il faut le coût du projet et de la formation ! Sans compter l'énorme effort consenti pour l'application Y, qui au fond donnait satisfaction. Cependant, le rapport de la révision externe est tombé comme une condamnation à mort : le risque opérationnel est devenu trop grand.

Les logiciels qui meurent ainsi chaque année pour cause de « perte de la connaissance » sont nombreux, chez les banques qui développent en interne, mais aussi chez leurs sociétés de développement de logiciel. C'est un **patrimoine** qui disparaît. Cette cause de mortalité est aussi importante que la « technologie dépassée ». D'un autre côté, ceux qui ont sagement investi dans la « doc » et dans la formation restent assurés d'un produit qui vivra longtemps, avec la bénédiction des actionnaires et des réviseurs.

Bien sûr, chaque logiciel a une durée de vie maximale et il n'est pas rentable de continuer à l'utiliser si on peut trouver une alternative meilleure et moins chère. Mais, quel **retour sur investissement** est à gagner si on peut prolonger sa durée de vie de seulement **un an** ? Si on imagine un amortissement de l'application Y en cinq ans, un an gagné correspondrait à **cent mille francs**.

C'est ici qu'entrent en jeu la **documentation** et la **formation** : si la connaissance de l'application Y est seulement « dans la tête » des collaborateurs les plus expérimentés, alors sa survie est compromise. Au contraire, si ce patrimoine est cultivé et entretenu, on peut générer une véritable valeur ajoutée, sous la forme d'**années supplémentaires** de bons et loyaux services d'un bon programme, et diminuer les risques liés au changement.

L'outil pour y parvenir est le **Projet de documentation et formation**, avec son planning et ses ressources. S'il est vu comme un projet stratégique, son retour sur investissement est important sous forme de la **préservation du patrimoine informatique**.

Pour nous contacter

SettleNext vous fournit aussi cela : une expérience de plusieurs années dans la transmission de du savoir-faire informatique dans le monde bancaire. Nous vous aidons à découvrir, sauvegarder et développer le savoir-faire de votre institution : exécution des fonctions quotidiennes (front- et

back- office), utilisation des logiciels, conception des applications internes. [Contactez-nous](#) pour un entretien.

Laurent Franceschetti

Consultant

SettleNext

tél. : + 41 22 733 64 54

Fax: + 41 22 555 65 53

laurent.franceschetti@settlenext.com

A propos de votre inscription

Ceci est un message envoyé par SettleNext. Si vous ne souhaitez plus le recevoir, écrivez à unsubscribe@settlenext.com avec la mention « newsletter ».

Ces documents ne sont fournis qu'à titre d'information. L'information fournie dans ce document représente les vues de SettleNext sur les sujets en discussion, à la date de la publication. Elle ne doit pas être interprétée comme un engagement de la part de SettleNext et SettleNext ne peut pas garantir l'exactitude de l'information après la date de publication.

L'INFORMATION FOURNIE DANS CE DOCUMENT EST FOURNIE « TELLE QUELLE » SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y-COMPRIS MAIS NON SEULEMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR COMMERCIALE, D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET DE RESPECT DES LOIS.

L'utilisateur assume l'entière responsabilité concernant le caractère correct et l'usage de ce document. Ce document peut être copié et distribué aux conditions suivantes : 1) tout le texte peut être copié et toutes les pages doivent être incluses 2) toutes les copies doivent contenir la notice de copyright de SettleNext et toutes les autres notices contenues et 3) ce document ne peut pas être distribué pour un profit.

Toutes les marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs. © SettleNext, 2006, tous droits réservés.